



AFFICHÉ
LE 09/10/2024

2024/.....
Parafe
ARRETE N°93/2024

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A UN ADJOINT – MONSIEUR CYRIL GHOZLAND

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le Procès-verbal général du scrutin du 28 juin 2020 portant renouvellement du Conseil municipal ;

Vu le Procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 512 du Conseil municipal du 23 septembre 2024 relative à la cession du terrain cadastré section BD, n° 11 sis 105 Avenue du Général de Gaulle, autorisant Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes permettant de mener à bien la cession concernée ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de signature à Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au maire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est dûment habilité par la présente à signer, en lieu et place du Maire, les actes notariés à intervenir, conformément aux conditions fixées par la délibération n° 512 du Conseil municipal du 23 septembre 2024.

Article 2 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 04 octobre 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20241004-ARRETE_93_2